

FICHE 6

ÉDUCATION PRIORITAIRE



1. LA SITUATION

La politique d'éducation prioritaire est née en 1982 pour répondre aux difficultés scolaires et sociales concentrées sur certains territoires en « donnant plus à ceux qui ont le moins ».

Toutes les relances et réformes de l'Éducation prioritaire ont été faites depuis 1990 à moyens constants, par redéploiement. La Cour des Comptes regrette, dans son rapport de mai 2010, que le coût réel de cette politique soit « mal connu ».

EN 2005, l'Éducation prioritaire scolarisait dans le public :

- 20,1 % des collégiens, 11 % des lycéens en LP et 3 % des lycéens en LGT.

LA RÉFORME ROBIEN DE 2006 a recentré l'Éducation prioritaire sur les collèges et leurs écoles. Le ministère distingue alors :

- les Réseaux Ambition Réussite (254 RAR dans le public + 11 collèges privés) ;
- les Réseaux de Réussite Scolaire (851 RRS dans le public) qui ont vocation à « rentrer dans le droit commun », et donc à sortir de l'Éducation prioritaire.

EN 2007, 25 lycées sont labellisés « ambition réussite » (11 LGT, 3 LPO et 11 LP), mais sans moyens supplémentaires réels.

EN 2010, suite aux États Généraux de la Sécurité à l'École, 105 établissements du second degré sont labellisés CLAIR (« Collèges Lycées Ambition Innovation Réussite ») dans 10 académies.

LA RENTRÉE 2011 est marquée par l'**EXTENSION DU PROGRAMME CLAIR, QUI DEVIENT ÉCLAIR** (E pour Ecoles), à 325 établissements du second degré :

- collèges : 297 (+220) ;
- lycées généraux et technologiques : 8 (+0) ;
- lycées professionnels : 20 (+0).

LE LABEL RAR EST SUPPRIMÉ. Les collèges RAR deviennent ÉCLAIR, sauf 8 d'entre eux qui sont déclassés en RRS (Réseau de Réussite Scolaire) sans aucune explication (3 à La Martinique, 2 à Lille, 1 en Guadeloupe, 1 à Orléans et 1 à Versailles).

Le programme ÉCLAIR ayant « vocation à se substituer aux dispositifs d'éducation prioritaire », le devenir des RRS est compromis.

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE EST DUREMENT TOUCHÉE PAR L'ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE. Selon la Cour des Comptes, 186 des 254 RAR ont perdu au moins 10% de leurs élèves en 2008, ce qui y a concentré davantage encore les difficultés.

Si les **ÉCARTS DE RÉUSSITE** au diplôme national du brevet semblent se réduire, ils s'accroissent considérablement dans la maîtrise des compétences générales en fin de Troisième entre 2003 et 2009¹ :

- baisse du score moyen de 12 points en éducation prioritaire ;
- part des élèves les moins performants (groupe 0 et 1) qui passe de 25 à 32,6% ;
- part des élèves les plus faibles (groupe 0) qui passe de 3,9% à 8,7%.

D'après les études internationales, la France est parmi les pays où l'écart de résultats entre les élèves de statuts favorisé et défavorisé est le plus important.

¹ Note d'Information de la DEPP n° 10-22

2. L'ANALYSE DU SNES

Le programme ÉCLAIR et son extension ont été imposés d'autorité, sans bilan ni concertation.

Erigeant le « climat scolaire » comme facteur principal d'échec ou de réussite scolaire des élèves, il représente un recentrage de l'éducation prioritaire sur un nombre limité d'établissements à partir de critères discutables et un dévoiement majeur du principe fondateur de « donner plus à ceux qui ont le moins ».

LE DISPOSITIF ÉCLAIR TRANSFORME L'ÉDUCATION PRIORITAIRE EN LABORATOIRE DE DÉRÉGLEMENTATION DES ÉTABLISSEMENTS, DES STATUTS ET DE DÉRÉGULATION DE LA GESTION DES PERSONNELS.

Le recrutement local des personnels dans le cadre d'une lettre de mission est une remise en cause du statut au profit du contrat.

Les établissements sont incités à faire éclater toutes les règles nationales en matière de programmes, d'horaires et d'organisation pédagogique.

Le dispositif, en particulier par la création de « **PRÉFETS DES ÉTUDES** » à la fois responsables pédagogiques, éducatifs et membres de la direction, est marqué par une **CONFUSION INACCEPTABLE DES MISSIONS DES ENSEIGNANTS, CPE ET CO-PSY**.

En outre, les mesures mises en place à partir de 2006 (bourses au mérite, développement d'internats d'excellence...) visent à favoriser une « **MIXITÉ DES ÉLITES** », à ne sauver qu'une poignée d'élèves de milieu populaire « méritants » en les extrayant de leur environnement défavorable quand tous les autres sont cantonnés à leur quartier et au socle commun (« objectif cible » dans leur établissement scolaire).

3. LES PROPOSITIONS DU SNES

Pour le SNES, à l'initiative d'une pétition intersyndicale en mai dernier qui a été remise au ministre lors du CSE du 7 juillet (8 211 signatures à ce jour), la polarisation sociale renforcée des territoires et des établissements scolaires, la dégradation du contexte social et économique rendent impérative une véritable relance de l'éducation prioritaire.

Nous exigeons :

- une **DÉNOMINATION UNIQUE** attribuée sur la base de critères objectifs nationaux transparents ;
- une **AUGMENTATION, SANS REDÉPLOIEMENT, DES MOYENS OCTROYÉS** pour faire reculer sensiblement l'inégalité scolaire.

Centrer les projets pédagogiques sur les apprentissages en maintenant **UN HAUT NIVEAU D'EXIGENCE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES NATIONAUX** suppose de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques diversifiées pour permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages et dans la culture écrite.

Les dotations doivent permettre de :

- réduire significativement les effectifs par classe ;
- développer les dédoublements et le travail en petits groupes et renforcer les dispositifs de soutien ;
 - mettre du temps à la disposition des équipes pour la coordination pédagogique et éducative et les rencontres avec les parents ;
 - favoriser l'accès à la culture.

C'est en améliorant leurs conditions de travail que l'on favorisera la stabilité des personnels.

La réussite des élèves suppose aussi une plus grande mixité sociale dans les établissements, ce qui passe par une **CARTE DES OPTIONS ET DES FORMATIONS SANS DISCONTINUITÉ TERRITORIALE** au moins aussi riche qu'ailleurs.

Voir l'appel pour relancer l'Éducation prioritaire, publié à l'issue du colloque «redonner un avenir au collège» des 5 et 6 avril 2011 (www.snes.edu - rubrique le SNES en campagne/collège).